

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO. 246

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE LA VILLE DE CARAQUET PORTANT SUR LA FERMETURE ET LA CESSION DES INTÉRÊTS D'UNE PARTIE DE LA RUE SAVOIE DANS LA MUNICIPALITÉ DE CARAQUET

Un arrêté municipal de la ville de Caraquet pour barrer et/ou fermer en permanence une certaine partie de la rue Savoie, à Caraquet, comté de Gloucester et province du Nouveau-Brunswick.

Le présent arrêté est adopté par le conseil municipal en vertu des pouvoirs conférés par l'article 187 de la Loi sur les municipalités, L.R.N.-B. 1973, c.M-22 et ses modifications.

QU'IL SOIT ADOPTÉ par le Conseil de la Ville de Caraquet ce qui suit :

- 1 Conformément à l'article 187 de la Loi sur les municipalités précitée et ses modifications, qu'une certaine partie de la rue Savoie décrite à l'Annexe « A » (partie hachurée) du présent Arrêté par une illustration, est par la présente barrée et/ou fermée en permanence en date de l'entrée en vigueur du présent arrêté municipal.
- 2 Conformément à l'article 187 de la Loi sur les municipalités précitée et ses modifications, la Ville de Caraquet peut transférer tout droit, titre et intérêt qu'elle détient (même partiellement) dans ladite partie de la rue Savoie tel que ci-haut décrite en faveur de la Villa Beauséjour.
3. Le Service des travaux publics de la municipalité de Caraquet peut faire installer des barrières pour assurer l'observation des dispositions du présent arrêté.

Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son adoption définitive.

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| PREMIÈRE LECTURE : | <u>LE 8 SEPTEMBRE 2008</u> |
| DEUXIÈME LECTURE : | <u>LE 8 SEPTEMBRE 2008</u> |
| LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : | <u>LE 22 SEPTEMBRE 2008</u> |
| TROISIÈME LECTURE ET ADOPTION: | <u>LE 22 SEPTEMBRE 2008</u> |

Le maire, Antoine Landry



Le secrétaire municipal, Eric A. Haché

*This instrument purports
to be a copy of the original
registered or filed in the
Gloucester County
Registry Office New Brunswick*

20250929
Number-numéro

*Exemplaire présenté comme
copie conforme à l'instrument
enregistré ou déposé au
bureau d'enregistrement du
comté de Gloucester, Nouveau-
Brunswick*

2008-10-01
date

